



Lutter contre le frelon asiatique

Écologie

Biodiversité

Protection

Vélo

Publié le 7 novembre 2024

Reading time : 5 minutes



Un accompagnement des apiculteurs dans la lutte contre le frelon asiatique

Dans le cadre du plan départemental en faveur des **Pollinisateurs et de l'Apiculture en Haute-Garonne (PDPA31)**, voté en janvier 2023 par l'Assemblée Départementale, l'une des 31 actions du plan prévoit **d'accompagner les apiculteurs dans la lutte contre le frelon asiatique**, en lien avec le Plan National de lutte contre le Frelon Asiatique :

"Action 13 - Accompagner une politique départementale de lutte contre le frelon asiatique à destination des collectivités et des citoyens en lien avec le plan national de piégeage

Pour rappel, le **frelon asiatique (Vespa velutina nigrithorax)** est désormais présent sur l'ensemble du territoire national. Les apiculteurs sont très impactés par ce prédateur qui décime les ruchers mais aussi perturbe les récoltes de pollen et de nectar des abeilles, entraînant l'affaiblissement et une perte de viabilité des colonies rescapées en sortie d'hivernage."

Cette présentation détaille la stratégie départementale co-élaborée avec le **Groupe de Défense Sanitaire Apicole de la Haute-Garonne (GDSA31)** et ambitionne d'accompagner les collectivités territoriales et l'ensemble des haut-garonnais dans une lutte collective contre ce prédateur redoutable. Il existe actuellement plusieurs cadres réglementaires relatifs au frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* :

- La **réglementation relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE)** suivie par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Au niveau européen, le frelon asiatique figure désormais dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne qui a été adoptée au niveau communautaire le 13 juillet 2016 (règlement d'exécution (UE) 2016/1141), conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°1143/2014 du 22 octobre 2014 du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

- La **réglementation relative aux dangers sanitaires pour les espèces animales suivies par le ministère de l'agriculture** (article D.201-1 du code rural et de la pêche maritime). Le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* est classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour **l'abeille domestique *Apis mellifera*** sur tout le territoire français (arrêté du 26 décembre 2012).

Ce classement implique que l'élaboration et le déploiement d'une stratégie nationale de prévention, surveillance et lutte vis-à-vis de ce danger sanitaire est de la responsabilité de la filière apicole.

Le frelon asiatique - *Vespa velutina nigrithorax* est très facile à reconnaître car **c'est la seule guêpe sociale en Europe à posséder une couleur aussi foncée**. Il possède un thorax entièrement brun noir velouté et des segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune. Ses pattes sont également jaunes.

Comment reconnaître le frelon asiatique ?

- **De septembre à décembre** : les fondatrices de seconde génération quittent le nid, il faut débiter le piégeage d'automne,
- **de décembre à mars** : les fondatrices quittent leur cachette, il faut débiter le piégeage de printemps,
- **mars-avril** : la reine construit le nid primaire uniquement composé d'ouvrières,
- **avril-mai** : la reine développe la colonie primaire,
- **mai-juin** : les ouvrières débutent la construction du nid secondaire,
- **juin-juillet** : début de la prédation sur les ruchers,
- **août-septembre** : La reine développe le nid secondaire et la colonie peut abriter jusqu'à 3000 ouvrières et 300 nouvelles reines fondatrices.

[Voir la page d'identification du frelon asiatique sur le site de l'INPN](#)

[En complément : le frelon asiatique sur le site du MNHN](#)

[Le cycle de reproduction du frelon](#)

[lefreton.com : plateforme de la lutte collective contre le frelon asiatique en ...](#)

Comment signaler un nid ?

Un **recensement territorial des nids de frelons est la première étape indispensable** pour mener une lutte efficace à l'échelle communale et départementale.

Toute personne observant un nid susceptible d'être un nid de frelons asiatiques **doit impérativement le signaler à la Mairie de sa Commune et sur l'application lefreton.com** (administrée par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du 31). Cela permettra un recensement annuel territorial des nids de frelons asiatiques à l'échelle communale et départementale.

La destruction pourra être ensuite engagée, certaines communes pouvant prendre en charge partiellement ou totalement le coût de cette destruction.

[lefreton.com : plateforme de la lutte collective contre le frelon asiatique en ...](#)

Comment piéger les fondatrices pour éviter de nouveaux nids ?

Pourquoi piéger au printemps ?

Ce piégeage s'inscrit dans un plan de lutte global visant à neutraliser les fondatrices de frelons asiatiques dès leur émergence printanière. Cette action tente de limiter le nombre de colonies pendant la saison. Pour atteindre une efficacité optimale, ce piégeage devra être coordonné avec une recherche des nids et une protection active des ruchers en saison (muselières, filets harpes électrique...).

Quels pièges utiliser ?

Il est important d'utiliser des dispositifs sélectifs qui ne capturent que les frelons ciblés et préservent au maximum le reste de la biodiversité. Ces pièges disposent d'un sélecteur physique de type cône d'entrée calibré excluant les insectes plus gros. Des orifices disposés sur le piège laissent échapper les insectes plus petits.

Quand piéger ?

Débuter le piégeage début mars dès 3 jours supérieurs à 15°C jusqu'au 15 mai en fonction de la météorologie soit environ 8 semaines en continue.

Où piéger ?

À proximité des ruchers impactés ou dans les zones à forte densité de nids détruits ou non la saison précédente (lefreton.com).

Comment piéger ?

Utiliser des pièges à frelons sélectifs et les placer entre 20 cm à 1,20 m du sol avec une exposition de préférence ensoleillée.

Quel appât utiliser ?

Pour alimenter 5 pièges, le protocole national recommande d'utiliser une solution attractive « faite maison » qui sera introduite dans le piège pour faciliter la capture :

- Mélanger 1kg de sucre + 2 litres d'eau + 30g de levure fraîche de boulanger
- Laisser fermenter 2-3 jours jusqu'à ce que cela pétille bien
- Ajouter ½ litre de vin (rouge ou blanc) au moment de l'emploi

Le renouvellement de l'attractif s'effectue environ tous les 12 jours.

⚠ Attention : pour prévenir tout accident, il est essentiel de mettre la solution dans un contenant en plastique non bouché afin de laisser les gaz de fermentation s'échapper librement lors de la phase préparatoire.

[Pour plus de renseignements, contacter le GDSA](#)

[lefreton.com : plateforme de la lutte collective contre le frelon asiatique en ...](#)

Comment détruire les nids ?

Détruire soi même un nid primaire ou secondaire est dangereux en raison d'un risque d'attaque élevé des frelons s'ils se sentent menacés.

Dans tous les cas de figure, faites appel à un professionnel de la désinsectisation situé près de chez vous.

Les attitudes suivantes sont également à bannir :

- Utiliser de produits insecticides **sans autorisation de mise sur le marché**,
- Utiliser des armes de chasse pour la destruction de nids situés en hauteur,
- Utiliser des attractifs empoisonnés tels qu'un sirop ou un appât carné...

Bilans de connaissances en vidéo

Vidéo : stratégie locale à destination des communes

Partie 1 : la lutte contre le frelon asiatique à l'échelle locale

Partie 2 : témoignage de la stratégie mise en place par le SICOVAL